MAIRIE
2 Place de la Mairie
Bains-sur-Oust
35600
Tél. : 02.99.91.70.87

N° 2026 – 55

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213500135-20260423-D202655-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE de CONVOCATION :

17/04/2026

Nombre de CONSEILLERS :

En exercice	……. 27
Présents	……. 23
Votants	……. 27

Objet :

FINANCES / BUDGETS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAINS-sur-OUST, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Laure PONDARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :
M.M. Marie-Laure PONDARD – Joël CRUBLET – Isabelle HURTEL - Antoine LAGNEAU - Dominique HEMERY-BESNARD – Alexandre GAILLARD - Nathalie MORICE – Jean-Emmanuel LAUZET - Françoise GUYOT – Jeannick MÉNARD – Chloé GEFFRAY – Vincent MAHÉ – Marie-Christine PRAUD – Fabrice PORON - Laurence MOREL – Vincent BOLOGNINI – Irma LEROY – Clément DELAPORTE – Anne-Laure MARCHAL – François CONTIN – Josyane PARENT – Daniel BARRE – Véronique POITEVIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
M. Philippe MARCHAND donne procuration à M. Antoine LAGNEAU
Madame Marine GOYON donne procuration à Mme Laurence MOREL
Madame Catherine ROBIN donne procuration à Mme Véronique POITEVIN
Monsieur Guillaume BROHAN donne procuration à M. Daniel BARRE

SECRETAIRE : Monsieur Alexandre GAILLARD

2026. 55 / BUDGET PRIMITIF 2026 : Commune - budget principal

Madame Isabelle HURTEL, Adjointe en charge des finances, présente au Conseil Municipal budget primitif 2026 de la Commune – budget principal.

Après en avoir délibéré et à la majorité des VOIX (23 POUR et 4 abstentions), le Conseil Municipal :
- Approuve et vote le BUDGET PRIMITIF 2026 de la Commune – budget principal ;

Celui-ci peut se résumer de la manière suivante :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
Dépenses	**3 952 031,41 €**	**2 614 331,90 €**
Recettes	Excédent 2025 = 595 033,41 € B.P. = 3 356 998,00 € **TOTAL … 3 952 031,41 €**	Excédent 2025 = 1 025 161,02 € B.P. = 1 589 170,88 € **TOTAL … 2 614 331,90 €**

- Autorise Madame la Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Pour extrait certifié conforme,
Madame la Maire
Marie-Laure PONDARD